

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-11_29_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



LUDOVIC LIONS

N° CP

Séance du

11/29-07
- 7 SEP. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SOUTIEN A LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE SOULTZ

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2006/II-11è/08 du 30 mars 2006 sur les modalités d'aides aux gendarmeries construites sans la forme de partenariat public-privé

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 133 000 € à la commune de SOULTZ pour la construction d'une gendarmerie.
- ❖ Impute cette subvention sur le programme F 034 Gendarmeries communales - chapitre 204 - fonction 11 - Nature 20414.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH